



Règlement intérieur

- 1) **RESPECT DES HORAIRES ET DU PROFESSEUR :**
Tout élève doit respecter les horaires d'arrivée et de départ des cours ainsi que le professeur de danse qui mérite respect, écoute et discipline avant, pendant et après les cours.
- 2) **LA PRESENCE DES PARENTS** pendant les heures de cours est formellement déconseillée car cela perturbe le bon déroulement du cours.
- 3) **ESSAI GRATUIT** : la première heure d'essai de cours vous est offerte.
- 4) **LE TARIF**: Le règlement devra être donné en début d'année et pourra se faire en espèces ou en chèques, possibilité de paiement en plusieurs fois échelonné de septembre à juin (max 10 fois). L'abonnement annuel prend en compte les périodes d'arrêt pendant les vacances scolaires. En cas de maladie, le remboursement partiel ne se fera que sur justificatif médical au delà de 2 cours d'absence.
- 5) **RESPONSABILITE** : l'équipe de Stephany Danse ne saurait être tenue pour responsable d'un accident survenu à un élève de son propre fait. L'élève mineur devra être accompagné et récupéré par un adulte à l'intérieur de la salle de la maison du temps libre.
- 6) **TENUE** : une tenue appropriée(leggings, tee shirt, collants ... chaussons de danse) pour la pratique de la danse est préférable.

..... COUPON A RENDRE

Je soussigné(é).....

responsable légal de l'élève.....

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de Stephany Danse et m'engage à le respecter.

Signature :

A Aureilhan, le 2016